

# Église

## en Côte-d'Or

### Dossier

Bioéthique :  
les chrétiens  
ont-ils quelque  
chose à dire ? ➔

### Au sommaire

Installation des curés  
dans leurs nouvelles  
paroisses

Retour sur le  
pèlerinage diocésain  
à Lourdes

Pèlerinage Fontaine-  
Cîteaux sur les pas  
de saint Bernard

Visages de prêtres :  
Père Gérard Berliet



# Famille et éducation

Il est bon, par les temps qui courent, de rappeler que la *Déclaration universelle des droits de l'homme* de 1948 considère que non seulement chaque personne individuelle, mais aussi les parents sont des sujets de droits. Et cela sur le point précis de l'éducation des enfants. « Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants. (art. 26, 3).

Ce droit est un droit humain, primaire, antérieur à l'État, donc indisponible, car il touche à la sphère de ce que l'État s'interdit de régenter : les consciences, les valeurs ultimes, le sens de la vie. La responsabilité de l'État, en matière d'éducation, est de ménager les conditions pour que les parents puissent choisir le type d'éducation qui convient à leurs enfants. Ce droit est reconnu dans tous les textes internationaux contraignants comme le *Pacte relatif aux droits civils et politiques* (1966) jusqu'à la *Convention relative aux droits de l'enfant* (1989).

L'art. 18 du Pacte de 1966 qui traite de la liberté de religion, déclare : « Les États parties au présent Pacte s'engagent à respecter la liberté des parents et, le cas échéant, des tuteurs légaux de faire assurer l'éducation religieuse et morale de leurs enfants conformément à leurs propres convictions ». La liberté éducative est donc doublement protégée : comme liberté des parents et comme extension de la liberté de religion et de conviction. Les textes internationaux sont en

parfaite cohérence, sur ce point, avec l'enseignement de l'Église, notamment la *Déclaration Gravissimum educationis* du concile Vatican II (1965).

La liberté scolaire, renforcée par la loi de 1959, a cependant, à plusieurs reprises, été mise en question dans notre pays. Les régimes à tendance totalitaire ont tous ignoré la liberté scolaire. Il s'agit pour ces régimes de soustraire les enfants à l'influence de leur famille et de forger des individus soumis sans discernement ni esprit critique aux injonctions des idéologies en place.

La tâche de toute éducation, qu'elle soit publique ou privée, est de former des citoyens libres et responsables, capables de prendre leur place dans un monde pluraliste avec le désir de servir le bien commun.

L'État doit veiller à ce qu'aucune proposition éducative ne constitue un abus de cette liberté. Pour nous, enseigner le christianisme n'est pas enfermer les élèves dans une vision particulariste. C'est les ouvrir à l'universel sans limites, qui inclut le fondement sur lequel s'appuient notre liberté et notre recherche de la vérité.

Enseigner la « morale laïque » ou la « morale républicaine » prête à confusion. La morale n'a pas besoin d'adjectif discriminatoire. Elle est universelle. L'approche chrétienne ne diffère pas de l'approche laïque authentique en ce qu'elle propose une morale de l'homme en société basée



sur les exigences universelles de la raison. Parmi ces exigences, il y a le respect dû aux convictions religieuses des élèves et de leurs familles, convictions qui doivent enrichir la démarche commune à la recherche de ce qui est vrai et bon pour tous. C'est évidemment plus difficile à réaliser que d'assainir le prêt-à-porter de la pensée unique qui ignore la complexité des réalités humaines.

L'enseignement catholique a cette tâche spécifique d'allier formation scientifique, formation citoyenne et formation chrétienne dans une alliance féconde et ouverte à tous.

Votre archevêque  
Roland MINNERATH

## SOMMAIRE

### Page 2 Editorial

Famille et éducation (Mgr Minnerath)

### Page 3 Eglise Vivante

Installation des curés dans leurs nouvelles paroisses.

### Pages 4, 5 Paroisses

#### La vie des mouvements et des paroisses

400 visiteurs pour la fête patronale de Couchey (Jean-Philippe Prunier)

Cîteaux fait revivre l'esprit de saint Bernard (Jean Riegel)

Soirée de retour des jeunes JMjistes (Sylvain Nocquard)

La Neuvaine à Notre-Dame de Bon-Espoir a fêté ses 500 ans (Jean Riegel)

### Pages 6-7 Eglise Vivante

Près de 600 Côte-d'Oriens à Lourdes (Jean Clerc)

Deux volontaires Côte-d'Oriens en mission avec la DCC.

250 SUF en camp cet été (Cyril et Delphine de LESQUEN)

### Pages 8, 9, 10, 11, 12 Dossier

Bioéthique : les chrétiens ont-ils quelque chose à dire ?

(Vincent Boggio, Philippe Chaussade, Soeur Louise Duchini, Maguy Minonzio).

### Page 13 Visages de prêtres

Père Gérard Berliet (Jean Riegel)

### Page 16 Événement

70 pèlerins sur les pas de saint Bernard (Jean Riegel)

#### Photo de couverture :

« L'accueil de la vie » (© morguefile.com)

#### Avec ce numéro :

La Lettre d'Info d'octobre 2013.



**Les chrétiens ont  
de plus en plus besoin de :**

⇒ **s'informer**

⇒ **réfléchir**

⇒ **participer**

**Vous lisez **Église** en Côte-d'Or**

**Faites-le connaître !**

***Abonnez-vous ! Faites abonner !***



**BULLETIN D'ABONNEMENT**

à renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque bancaire ou postal,  
à l'ordre de « *Eglise en Côte-d'Or* » :

**SERVICE ABONNEMENT EGLISE EN CÔTE-D'OR**

**20, RUE DU PETIT-POTET - BP 57989 - 21079 DIJON CEDEX**

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

souhaite s'abonner **pour un an** à *Eglise en Côte-d'Or - La Lettre d'Info* **31 €**

**ou**  
 souhaite s'abonner **pour un an** à *Eglise en Côte-d'Or - La Lettre d'Info*  
**en tant que membre bienfaiteur** **32 € et plus**